

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize le vingt-six septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire) (arrivée à 20h45), Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET, Sheila Mc CARRON, Gilles PEYRICHOU, Astrid LUDIN, Yvette FRAGNE, Aline CLAIRET, Eric BORA O (arrivée à 20H25), Françoise DESSERY, Ahmet KILICASLAN, Soraya BENBALA, Marlène SEYTIER, Pascale SOQUET, Dominique DUVINAGE, Daniel BONIFASSI, Philippe CASILE, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST.

Etait absent, excusé et a donné pouvoir : Jean-Claude GAUTHIER à Sheila Mc CARRON, Nadine MALHOMME à Sylvie DUPERRAY BARDEAU, Matthias FLORA à Gilles PEYRICHOU, Gérard BERTRAND à José DOUILLET, Thierry MERCIER à Marlène SEYTIER, Nathalie SERRE à Hervé MAZUY, Daniel BROUTIER à Sarah BOUSSANDEL

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de conseillers votants :	29

Madame DUPERRAY BARDEAU : *Monsieur le Maire étant retenu à la Préfecture, nous allons ouvrir la séance sans lui. Monsieur le Maire nous rejoint dès que possible.*

Madame DUPERRAY BARDEAU, 2^{ème} adjointe, prend la Présidence de la séance jusqu'au retour de Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Mc CARRON est désigné(e) en tant que secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2016

Monsieur Philippe CASILE : *Sur la notion de signature de bail emphytéotique, moi j'étais absent à ce conseil, et j'ai demandé à ce que l'on vote pour moi une abstention, puisque je considère et comme je l'avais déjà dit que dans le bail il aurait dû y avoir une mention qui permette aux arbreslois, au minimum de pouvoir aller visiter le musée deux ou trois fois dans l'année, d'une manière bien formelle, et pas à l'appréciation de je ne sais qui. Je m'abstiens, voilà.*

Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services : *Je suis désolée, vous aviez donné pouvoir et ce n'est pas possible juridiquement de revenir sur un vote, vous ne pouvez pas changer un vote après coup.*

Monsieur Philippe CASILE : *Oui, vous le notez comme quoi moi je m'abstenais et je lui avais dit bien avant sur le sujet, je ne suis pas d'accord sur ce bail qui a été signé.*

Madame Sheila Mc CARRON : *Certes, mais le soir du vote, la personne qui avait le pouvoir...*

Monsieur Philippe CASILE : *a oublié... Oui, mais je voudrais que cela soit mentionné dans le prochain compte-rendu pour bien comprendre que je n'étais pas là et que je n'ai pas voté.*

Madame Sheila Mc CARRON : *Si, tu as voté, mais tu ne souhaitais pas voter.*

Monsieur Philippe CASILE : *On joue sur les mots, c'est la rentrée, c'est la rentrée.*

Monsieur Philippe CASILE : *Elle m'a abstenu sur tous les trucs et notamment... ..*

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

III. DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES

1 - Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués

Mme DUPERRAY BARDEAU présente le dossier.

EXPOSE :

Contrat :

Signature d'un contrat d'offres de services le 25 mai 2016 avec les Brigades vertes pour des travaux de débroussaillage chemins et talus durant l'année 2016. Le coût de la prestation est de 40 € par jour de chantier et par équipe, soit un montant prévisionnel de 800 euros, correspondant à 20 jours de chantier.

Marchés publics :

Le marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les écoles publiques primaires et maternelles de L'Arbresle » a été signé le 25 juillet 2016, et attribué à la société SHCB située au 100, rue de Luzais, 38070 ST QUENTIN FALLAVIER.

Le marché « Restauration hydro morphologique, écologique et valorisation paysagère de la Turdine » a été signé le 20 juillet 2016, et attribué à la société IRH située ZI Chaponnay Sud, 190 rue Louise Labé, 69967 CHAPONNAY, pour un montant de 52 510,00 € HT, soit 63 012,00 € TTC pour la tranche ferme, et 67 377,50 € HT, soit 80 853,00 € TTC avec tranches conditionnelles.

Le marché « Etude de programmation pour restructuration des groupes scolaires publics de la commune de L'Arbresle » a été signé le 20 juillet 2016, et attribué au groupement ARCHIGRAM / NP CONSEIL, situé au 1 rue du Panorama, 42600 MONTBRISON pour un montant de 10 925,00 € HT, soit 13 110,00 € TTC pour la tranche ferme, et 25 350,00 € HT, soit 30 420,00 € TTC avec tranches conditionnelles.

Décision d'aliénation de biens immobiliers de gré à gré :

Cession à titre gratuit, à l'association LEA, du véhicule d'occasion de Marque Renault Trafic immatriculé 683 ACS 69 pour ses missions d'aide aux personnes, par décision de Monsieur le Maire 2016-01 en date du 13 septembre 2016.

Monsieur Hervé MAZUY : Je souhaiterais connaître concernant le marché de fournitures de repas aux écoles, pourquoi nous avons changé de prestataire ?

Madame Sheila Mc CARRON : Nous étions arrivés au bout du contrat, il fallait relancer le marché. On a reçu un certain nombre de réponses avec les critères de sélection qu'on s'était fixé, dont le prix, mais pas que. Et, c'est SHCB qui a remporté le marché, et entre autre il y avait plus de « bio » pour le prix, c'était moins cher, l'approvisionnement local et régional est privilégié.

Monsieur Hervé MAZUY : C'est un appel d'offres qui est remporté pour combien d'années ?

Madame Sheila Mc CARRON : C'est une année renouvelable.

Monsieur Hervé MAZUY : Une autre question, le marché pour l'étude de programmation pour restructuration des groupes scolaires, le rendu sera effectué à quel moment.

Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services : l'étude démarre la semaine prochaine, et le rendu se fera au début de l'année prochaine.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DECISION :

Les membres du conseil municipal prennent acte de ces décisions.

IV. ENVIRONNEMENT

2 - Syndicat Saône-Turdine, présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - exercice 2015 - service de l'eau potable

M. DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical du Syndicat mixte d'eau potable Saône Turdine a approuvé par son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015.

Le représentant de chacune des collectivités adhérentes à ce syndicat, dont la commune de l'Arbresle, doit présenter ce rapport pour information à son instance délibérative.

Un exemplaire de ce rapport est remis à chaque conseiller avec la présente convocation.

Un exemplaire est également mis à disposition du public au secrétariat général.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public – exercice 2015 – service de l'eau potable

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

3- Rapport sur le prix et le service communal de l'eau - exercice 2015

M. DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou son représentant doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Vous trouverez ce rapport en document joint avec les indicateurs techniques et financiers s'y rapportant ainsi que les éléments sur la qualité de l'eau communiqués par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Rhône.

Le rapport et l'avis du Conseil Municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport sur le prix et le service communal de l'eau –exercice 2015

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil prennent acte du rapport sur le prix et le service communal de l'eau –exercice 2015.

V. SCOLAIRE

4- Convention pour les NAP avec les associations Rock'n brother, Octava, Basket Club Arbreslois, Football Club du Pays de L'Arbresle, Handball Club du Pays de L'Arbresle

Mme Mc CARRON présente le dossier.

EXPOSE :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des Nouvelles Activités en temps Périscolaire (NAP) sont proposées dans les écoles publiques de l'Arbresle pendant l'année scolaire 2016-2017.

Il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et les associations ci-dessous pour définir les modalités d'intervention de leurs encadrants pour l'animation de certaines de ces NAP,

- ✿ « Octava » pour les ateliers Chant et Musiques du monde - percussions
- ✿ « Rock'n Brothers » pour les ateliers Danses modernes
- ✿ Le Basket Club Arbreslois
- ✿ Football Club Pays de l'Arbresle
- ✿ Handball Club du Pays de l'Arbresle

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec les 5 associations ci-dessus la convention telle qu'annexée à la présente délibération fixant les conditions de leur intervention sur le temps périscolaire.

Monsieur Hervé MAZUY : Les prestations elles sont facturées par le Football club et le basket 20 euros de l'heure et celle du hand c'est 30 euros de l'heure. Qu'est-ce qui justifie cet écart de prix ? Dans les trois cas on a des salariés et je suis étonné que cela ne soit pas le même prix, il me semble même que cela n'est pas normal.

Madame Sheila Mc CARRON : *C'est une excellente question, les détails techniques ont été gérés par les services.*

Madame Aline CLAIRET : *Moi je ne peux pas répondre pour le hand. Nous on facture comme l'année dernière 20 euros de l'heure, après je ne sais pas pourquoi le hand est plus cher.*

Madame Sheila Mc CARRON : *Je me renseigne et je m'engage à vous répondre à la prochaine séance.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *On peut ne pas signer en attendant et leur demandant de s'aligner sur les autres.*

Monsieur Philippe CASILE : *Egalement entre OCTAVA et SACCO il y a une différence.*

Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU : *Certainement due à la demande de rémunération des intervenants.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Il me semble que pour le foot, le basket et le hand, cela aurait été normal d'aligner la prestation horaire au même prix que cela soit 20 ou 30 euros, et je suis étonné que cela ne soit pas le même montant. Pour les trois cas ce sont des salariés payés par les clubs.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 20 voix pour ; 6 abstentions : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST et 1 n'ayant pas pris part au vote : (Aline CLAIRET)la présente délibération.

VI. ASSOCIATIONS

5 - Charte de la Vie Associative

Mme CLAIRET présente le dossier.

EXPOSE :

La ville de l'Arbresle bénéficie d'un tissu associatif riche et diversifié, qui contribue aussi bien à l'intérêt général et à la cohésion sociale qu'à l'épanouissement individuel des citoyens.

Fort de ce constat, la Ville de l'Arbresle accompagne le développement de la vie associative en établissant un partenariat constructif dans le respect de l'autonomie des Associations et de leur pluralisme.

En juillet 2014, une charte d'engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales a été signée.

La commune a souhaité s'inscrire dans cette démarche et propose donc l'adoption d'une **charte de la vie associative** visant à définir les engagements réciproques de la commune et des associations et d'acter l'adhésion à un certain nombre de valeurs partagées.

La première étape de cette démarche a été la création d'un Conseil de la Vie Associative et du Bénévolat par délibération du conseil Municipal en date du 21 Septembre 2015. Ce Conseil s'est réuni le 22 Mars et le 05 Juillet 2016 et a entériné le projet de Charte telle qu'annexée en pièce jointe.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation en Commission Vie Associative et Sports le 06 septembre dernier.

Il convient donc désormais que cette Charte soit approuvée en Conseil Municipal afin que chaque association concernée en signe un exemplaire.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la Charte de la Vie Associative, telle qu'annexée à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur Philippe CASILE : *C'est une usine à gaz ?*

Madame Aline CLAIRET : *Non, ce n'est pas une usine à gaz. C'est un cadre général qui fixe les relations entre la mairie et les associations.*

Monsieur Philippe CASILE : *C'est une nouvelle association qui gère les associations.*

Madame Aline CLAIRET : *Ce n'est pas du tout une nouvelle association qui gère les associations, le conseil de la vie associative regroupe des bénévoles de chaque association représentative des associations de L'Arbresle. On soumet le projet pour que cela soit un échange et que cela ne soit pas la mairie qui décide et qui impose. Donc aujourd'hui, la charte de la vie associative a été présentée aux associations, qui elles même l'ont présentée à leur comité directeur. Il n'y a pas eu de retour particulier, cela fixe un cadre et toutes les associations sont ok là-dessus. Le conseil de la vie associative ce n'est pas une association qui chapote les associations.*

Aujourd'hui on a soumis la charte de la vie associative, il y a des sujets qui sont remontés pour que cela soit discuté au niveau de toutes les associations et notamment sur tout ce qui concerne le bénévolat. Il y a des thématiques comme cela qui vont être lancées sur le conseil de la vie associative, des thématiques communes aux associations pour essayer de trouver ensemble des solutions, et que cela soit un vrai échange entre les associations.

Ce n'est pas pour chapeauter les associations et le cadre est assez général.

Monsieur le Maire : *Bonsoir à tous, et je vous prie de bien vouloir excuser mon retard.*

Ce qui est important aussi c'est de fixer le partenariat et les échanges entre les associations et la mairie, sur un cadre de valeurs communes et qui justifient l'intervention matériel et financière de la mairie auprès des associations.

C'est un peu comme le contrat d'objectif qui relie les associations sportives, l'OMS, avec la commune.

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Que se passe-t-il si une association n'adhère pas à la Charte de la vie associative ?*

Elle est exclue des subventions ?

Monsieur le Maire : *Le but du jeu c'est de faire adhérer tout le monde, et on gèrera au coup par coup. C'est important de dire aux associations qu'elles peuvent travailler ensemble dans un cadre, et un cadre qu'elles ont construit ensemble.*

Madame Aline CLAIRET : *Une des règles essentielles pour une association c'est d'avoir une AG, et d'être transparent au niveau de la comptabilité.*

Je ne dis pas qu'elles ne sont pas en règle, mais aujourd'hui cela permet de dire voilà, vous bénéficiez de subventions, d'aide en termes de communication, en terme matériel, et en contrepartie, derrière, il faut aussi que l'organisation et le fonctionnement de l'association soit lisible. Ce n'est pas pour embêter les associations, bien au contraire.

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Et aujourd'hui, elles ont toutes signé ?*

Madame Aline CLAIRET : *Ce n'est pas signé puisque ce n'est pas approuvé en conseil municipal, elles signeront après.*

Certaines nous l'ont retourné signée quand on leur a soumis. Cela a été soumis à l'OMS qui a été le relais des associations sportives, les associations culturelles étaient aussi au conseil de la vie associative, toutes les thématiques étaient représentées. On n'a pas eu de retour particulier sur cette Charte.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VII. ENFANCE JEUNESSE

6 - Approbation des actions 2016-2017 du Contrat Educatif Local et du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)

Mme LUDIN présente le dossier.

EXPOSE :

Dans le cadre du Contrat Educatif local, des actions sont mises en place dans le temps périscolaire au collège pour l'année 2016-2017. D'autre part dans le cadre de la Politique de la ville, des actions en direction de la parentalité font l'objet de demandes de financement REAAP pour l'année 2016. Il s'agit des actions suivantes :

N°	Structure porteuse	Intitulé de l'action	N R D	Description (contenu, localisation, type de bénéficiaires)	PRE (1)	Coût total	Décisions subventions	
							CEL Socio- éducatif	REAAP
1	MJC	Club culturel	R	COLLEGES 4 VENTS / CHAMPAGNAT		7 416 €	3 200 €	
2	COMMUNE	Parentalité - Soirées débat / Cafés des parents	R	FAMILLES ARBRESLOISES		13 400 €		2 500 €
3	COMMUNE	Soutien à la parentalité - "Les mercredis c'est permis"	N	FAMILLES ARBRESLOISES		4 900 €		2 000 €
TOTAUX						25 716 €	3 200 €	4 500 €
Total subventions							7 700 € soit 29,94 %	

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver les actions ci-dessus, mises en place pour l'année scolaire 2016-2017, dans le cadre du Contrat Educatif Local et du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité pour l'année 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

Monsieur Philippe CASILE : *Il y a eu combien de soirées ?*

Madame Astrid LUDIN : *L'année dernière c'est un peu particulier parce qu'on n'avait pas d'agent de développement pour les mettre en place, donc on en a fait une ou deux de moins, donc on a dû en faire deux ou trois, il y a eu quatre cafés des parents. Là on part sur une année pleine donc on devrait avoir quatre soirées débat et quatre à cinq cafés des parents.*

Monsieur Philippe CASILE : *Il y a combien de participants ?*

Madame Astrid LUDIN : *Je n'ai pas les chiffres en tête, au niveau des soirées débat c'est très variable, au niveau des cafés des parents également. Cela dépend des thématiques, mais il y a une bonne fréquentation.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VIII. INTERCOMMUNALITE

7 - Convention de fonds de concours avec la CCPA - conteneurs enterrés 2016

M. DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en place de conteneurs enterrés pour l'année 2016. Dans le cadre de la réalisation de ce programme, la commune s'engage à participer au financement de l'opération à raison de 25% du coût de la fourniture des conteneurs et des travaux de génie civil dès lors que ces derniers dépassent le forfait communautaire de 1800 euros HT/emplacement .

Conformément aux dispositions de l'article L 5214-16/V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les deux parties se sont entendues pour mettre en place l'apport par la commune au maître d'ouvrage, d'un fonds de concours représentatif des dépenses engagées pour réaliser l'opération détaillée ci-dessus. **Le montant du fonds de concours pour les travaux concernés s'établit à 55 991,76 euros.**

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la présente convention de fonds de concours, d'un montant de 55 991,76 euros, à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et la commune de l'Arbresle, pour le financement de la fourniture et de l'installation de conteneurs enterrés sur le territoire communal en 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rattachant.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

8 - CCPA - Présentation du rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service de gestion des déchets

M. DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales le service de gestion des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Ce rapport a été approuvé par le Conseil communautaire.

Le Maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes doit présenter ce rapport pour information à son conseil municipal.

Un exemplaire de ce rapport est remis à chaque conseiller avec la présente convocation.

Un exemplaire est également mis à disposition du public au secrétariat général.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte du Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service de gestion des déchets pour l'année 2015

Madame Sarah BOUSSANDEL : *C'est quoi le projet de **recyclerie** ? Sur la commune ou cela se fait ailleurs ?*

Monsieur le Maire : *On a travaillé avec une association qui a ce projet de **recyclerie** et qui a été expérimentée au mois de juillet, l'idée c'est de remettre en circulation des objets plutôt que de les jeter. Lorsque que cela a été voté au mois de juillet c'était de savoir si les gens accrochaient à l'idée, et cela a marché. Donc la Communauté de communes travaille avec cette association pour faire perdurer la **recyclerie** sur la Communauté de communes.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Donc ce n'est pas forcément de manière pérenne à L'Arbresle, cela peut être dans les autres communes de la Communauté de Communes.*

Monsieur le Maire : *C'est un concept d'échange, de récupération des objets, dans les villes et les agglomérations.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Cela se fait dans d'autres communes dans les déchetteries. Par exemple celle de Champagne au Mont d'Or c'est un boxe, la **Ressourcerie**, et c'est un système en libre accès. Les gens déposent des choses et ceux qui veulent les récupérer les récupèrent aussi en libre accès. Donc cela peut se faire aussi sur la déchetterie, et on pourrait l'inclure dans le projet de refonte de la déchetterie, et ne pas installer cela en pleine ville.*

Monsieur José DOUILLET : *La recyclerie correspond à un besoin des habitants sur notre secteur. Généralement les gens veulent jeter un certain nombre de choses, ils hésitent à les jeter en déchetterie parce qu'ils savent que cela va être détruit et sera non réutilisable. Hors il y a tout un tas d'objets qu'on a en double en triple, des objets dont on se lasse et qui peuvent être utiles pour d'autres. C'est l'intérêt de pouvoir réutiliser et de faire moins de gaspillage et moins de déchets. Cela permet aussi à des gens un peu moins fortunés de pouvoir s'équiper.*

Samedi dernier il y avait déjà 70 bénévoles qui sont capables de donner du temps pour cela.

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Donc il ne manque plus que la structure.*

Monsieur le Maire : *L'intérêt de l'avoir en ville aussi, et il ne faut pas se le cacher, c'est que cela crée un déplacement des gens dans la ville. Cela permet aux gens de rentrer en ville et cela crée un dynamisme.*

Il y a un commerce qui s'est libéré en centre-ville et qui nous appartient, c'est la Maison Jacques Cœur, et j'ai fait la proposition que l'association pourrait peut-être investir ce magasin.

Monsieur Philippe CASILE : *Avec la CCPA on est allé visiter la **recyclerie** de Trévoux et effectivement il y avait pas mal de bénévoles et qui gagnaient même de l'argent au niveau de l'association, il y avait aussi des artistes qui récupéraient des éléments et qui les transformaient et ça c'était assez intéressant.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Mais c'est un projet de 2016, parce que le rapport est de 2015. Ce sera un projet pour 2017 ?*

Monsieur le Maire : *Le projet a démarré en 2016.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Il a été en phase de test sur 2016.*

Monsieur le Maire : *Le projet est lancé en 2016 et j'espère bien qu'il va pouvoir perdurer en 2017.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

IX. QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Monsieur le Maire : Vous allez recevoir très prochainement une invitation pour l'inauguration de la place de la République, le samedi 15 octobre à 15h00. Ce sera l'occasion de remercier nos partenaires, le Département du Rhône, et la Sénatrice du Rhône qui nous a aussi aidé.

Vous avez aussi dû recevoir une invitation par les Maires du Rhône pour le Congrès annuel vendredi et samedi prochain, sachant que vendredi soir la commune participa à la cérémonie des récompenses puisqu'on a été nommé dans le cadre de la rénovation urbaine du centre-ville en particulier sur la politique du stationnement et de la gestion dynamique, on a été remarqué pour cela et j'espère qu'on va concrétiser l'essai, il y a trois autres nommés.

Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU : *La présentation de la Saison culturelle et des animations de la médiathèque aura lieu vendredi à 20h30 à la médiathèque.*

Un autre rendez-vous le mercredi 5 octobre à 19h00, vernissage et exposition Octobre Rose à la médiathèque.

Madame Yvette FRAGNE : *Cette année en partenariat avec Sylvie, on a décidé d'inscrire la Ville de L'Arbresle dans l'Octobre Rose, il s'agit du dépistage du Cancer du sein, beaucoup de villes sont impliquées. C'est très important, on sait qu'une femme sur huit sera touchée par le cancer du sein, et plus le dépistage se fait tôt plus on a de chance de guérison. C'est la première année et on va lancer une petite action, on va faire une petite exposition en partenariat avec l'UA, avec la MFR, La Madeleine, avec des particuliers, quelques élus dont Sylvie et moi, on a fait des petits tableaux roses 20x20, qui seront exposés.*

Madame Estragnat de la Ligue contre le cancer sera là le jour du vernissage pour donner des explications.

Il y aura aussi l'association des commerçants qui a décidé de mettre les vitrines des magasins en rose, et il y en a 32 qui participent.

Nous nous avons acheté des petits fanions roses pour leur donner, et l'association ADEMAS nous a fourni toute la communication qui va avec. On a aussi fait de la communication interne, une affiche, des invitations.

Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU : *Les petits tableaux seront vendus entre 10 et 20 euros au profit de la recherche, et tout sera entièrement reversé à la Ligue contre le cancer.*

Madame Yvette FRAGNE : *Il y aura aussi un café débat le 18 octobre à 15h00.*

Monsieur Philippe CASILE : *C'est une très bonne initiative, et plus il y a d'actions de ce type et mieux c'est.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Je voudrai savoir quand est prévue la réunion publique d'information pour le Clos Landar ? On devait avoir une date à la rentrée et on n'a toujours pas de date.*

Monsieur le Maire : *La réunion publique sera prévue quand on aura un peu plus d'informations sur la gestion même du site et les professionnels qui vont venir y travailler. Au départ cela devait être en octobre, globalement il y a encore du flou à ce niveau-là, il n'y a pas de flou par contre par rapport au projet lui-même, le permis de construire a été déposé, mais pour l'instant on ne sait pas trop qui va venir gérer cela, on a un porteur de projet qui cherche des partenaires.*

Normalement on devrait pouvoir avoir un début de présentation fin janvier, et les travaux commenceront certainement début avril.

Madame Yvonne CHAMBOST : *Du 6 au 9 octobre il y a la Fête de l'énergie, c'est une Fête nationale, j'aurai voulu savoir quelles sont les propositions que vous allez faire pour faire des économies d'énergie au point de vue de l'éclairage public.*

Monsieur le Maire : *Cela a fait l'objet de discussions en bureau municipal, on regarde un peu l'incidence que pourrait avoir l'éclairage partiel.*

Monsieur Gilles PEYRICHOU : *Il y a une étude en cours actuellement, et cela va coûter quelques dizaines de milliers d'euros pour la mise en conformité des armoires électriques. Donc pour l'instant ce n'est qu'une étude.*

Monsieur le Maire : *Effectivement cela nécessite un investissement de départ, il y a aussi la pédagogie et l'éducation à faire auprès de la population.*

Il faut savoir que le premier réflexe des gens lorsque la rue n'est pas éclairée c'est de nous téléphoner pour savoir pourquoi la rue n'est pas éclairée.

Donc on a engagé une réflexion là-dessus avant de la proposer, mais les économies peuvent être importantes.

Monsieur Philippe CASILE : *Tu as parlé de la place, mais je crois qu'on ne peut pas laisser sous silence, on a entendu ou lu qu'apparemment beaucoup de gens sont contents. Mais moi j'ai pas mal de retour de gens qui sont surpris sur l'aspect de la place.*

J'espère qu'on n'a pas fait des économies pour faire un terrain de foot synthétique, auquel cas il vaudrait mieux ne pas prendre le même architecte.

Monsieur le Maire : *C'est de l'humour ou je ne comprends pas ?*

Monsieur Philippe CASILE : *C'est de l'humour.*

C'est quand même une place stratégique pour notre commune, et c'est bien dommage d'avoir laissé faire cette déclivité.

Je me mets à la place d'une maman avec sa poussette, qui est à l'assurance, qui oublie de mettre le frein à la poussette, je crois qu'on n'a jamais bien vu cela dans une place principale d'une commune, et notamment une commune aussi importante que la nôtre.

Sur les animations qu'il y a eues, il faut caler les tables, il faut tout caler.

J'espère simplement qu'on n'a pas fait des économies pour un terrain de foot synthétique, c'est tout. Je trouve très dommage dans cette situation géographique, le lieu, c'est un lieu d'animation, cela a toujours été un lieu d'animation à L'Arbresle, aujourd'hui je trouve qu'on l'a perdu au profit de je ne sais quoi, on a perdu ce lieu d'animation. Ce sont également des retours que j'ai, ce n'est pas uniquement mon ressenti.

Monsieur le Maire : *On nous l'a dit aussi, on n'a pas laissé faire le Cabinet d'étude.*

Monsieur Philippe CASILE : *C'est encore plus grave alors.*

Monsieur le Maire : *Différents projets ont été soumis dont un qui ré-égalisait les niveaux, après il y avait des problèmes de stationnement, de circulation différente, il fallait créer des marches, cela prenait beaucoup d'espace sur la place. Il fallait garder le parking au fond.*

Les projets sont à votre disposition, ils ont été vus en commission. Après il y a aussi un coût financier. Que le gain serve à faire un terrain de foot synthétique ou créer une nouvelle école, on fera le choix.

Après je te rassure si jamais cela devait être un terrain de foot synthétique il sera plat.

Monsieur Philippe CASILE : *Ah, ça c'est nouveau.*

Madame Yvette FRAGNE : *Je pense que des mamans avec des poussettes s'y retrouvent largement avec la largeur des trottoirs, et on voit plus souvent des papas qui oublient de mettre le frein à main à leur voiture que des mamans à leur poussette.*

Monsieur le Maire : *Ceci étant la place était déjà en pente, on n'a pas créé la pente.*

Monsieur Philippe CASILE : *On est au 21^{ème} siècle, avant la place n'était pas comme cela.*

Monsieur Gilles PEYRICHOU : *Elle a exactement la même pente qu'avant.*

Monsieur Philippe CASILE : *Nous, en ce qui nous concerne, on avait un autre projet.*

Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU : *En ce qui concerne les animations, on a fait la fête de la musique sur cette place et il n'y a aucun problème.*

Monsieur Philippe CASILE : *Pour s'amuser il n'y a pas de problème.
Mais pour la fête de la musique c'était calé.*

Monsieur Gilles PEYRICHOU : *Le podium, mais même avant il était calé.*

Monsieur le Maire : *Moi je suis assez content parce qu'on a créé un espace qui semble vivre en centre-ville. On nous avait beaucoup parlé des problèmes de stationnement et très sincèrement cela se passe plutôt bien. Après c'est vrai quand on la regarde elle est un peu penchée, mais à Pise il y a un bâtiment qui est penché aussi.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Moi j'ai une intervention de la part de Daniel qui voudrait savoir où en est l'arrêté préfectoral de la destruction du seuil du Moulin ?*

Monsieur le Maire : *A-t-on eu une réponse officielle ?*

Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services : *On a eu les conclusions de l'enquête mais l'arrêté préfectoral n'est pas encore tombé. Il a tous ces éléments, les rapports d'enquête, c'est certain, et l'arrêté préfectoral il ne l'a pas parce qu'on ne l'a pas.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *C'est ça la réponse, c'est on ne l'a pas.*

Monsieur le Maire : *Mais on sait que l'enquête publique normalement a conduit à un avis favorable.*

La séance est levée.